

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU SMED13 – ANNEE 2023

Séance du : 16 octobre 2023

Présidence : Didier KHELFA

Délibération : N° 23_56DL

Objet : Demande de subventions au Conseil départemental pour les réseaux de communications électroniques, SMED13 Maître d'ouvrage

L'an deux mil vingt-trois et le 16 octobre à 9h30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Énergie du Département des Bouches du Rhône, dûment convoqué par Didier KHELFA, Président, s'est réuni dans les locaux du SMED13, à Miramas, en session ordinaire.

Etaient présents : voir liste jointe ;
Constatant que le quorum est atteint ;

Il est exposé :

Il convient de solliciter, pour les travaux coordonnés de mise en discrétion des réseaux électriques et de communications électroniques, l'aide du Département dans le cadre du dispositif d'embellissement des façades et des paysages de Provence (volet réseaux) – Communes de moins de 20 000 habitants – SMED13 maître d'ouvrage.

Dossier SMED13	Commune	Lieux Travaux	Montant Opération APS TEL HT	Dépense Subventionnable CD13	Taux Subv. CD13	Subvention sollicitée	solde
2023.TEL. SMED.061	BOUC-BEL-AIR	Avenue Thiers - RD60A (Suite et Fin)	139 699 €	95 000 €	30%	28 500 €	111 199 €
2023.TEL. SMED.083	MOURIES	Avenue des Alpilles-RD24	43 145 €	40 566 €	30%	12 170 €	30 975 €
2023.TEL. SMED.029	PARADOU	Impasse Vial	37 314 €	35 008 €	30%	10 503 €	26 812 €
2023.TEL. SMED.082	PUY-SAINTE- REPARADE	Avenue du Stade	16 465 €	15 474 €	30%	4 642 €	11 822 €
2023.TEL. SMED.084	SAINT-CANNAT	Chemin des fumades - Rue du Vice-Amiral	5 421 €	5 201 €	30%	1 560 €	3 860 €
2023.TEL. SMED.016	TARASCON	Route d'Arles RD 970	38 103 €	35 767 €	30%	10 730 €	27 373 €
2023.TEL. SMED.086	TRETS	Rue et impasse Gasquet, Place Héros et Martyr de la Résistance	46 000 €	43 187 €	30%	12 956 €	33 044 €
		TOTAL	326 146 €	270 203 €		81 061 €	245 085 €

**SYNDICAT MIXTE D'ENERGIE DU
DEPARTEMENT
DES BOUCHES-DU-RHÔNE
SMED13**



Le SMED13 prévoit un montant de travaux global correspondant à la somme de 326 146 € HT.

Le Comité Syndical après avoir ouï l'exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

Article 1^{er} : De déposer les dossiers de demandes de subventions auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône pour la mise en discrétion des réseaux de communications électroniques en coordination avec l'enfouissement des réseaux électriques – SMED13 maître d'ouvrage,

Article 2 : De solliciter la subvention maximale au titre du dispositif « aide à l'embellissement des façades et des paysages de Provence » - volet réseaux - auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône.

Article 3 : Que le SMED13 assurera un financement correspondant à la somme de 245 085 €. Il fera appel à d'autres partenaires financiers (Communes).

Pour extrait conforme,
Ainsi fait et délibéré, les jour, mois, et an-susdits

Le Président,

Didier KHELFA